



Le Paradis des Pêcheurs  
32 Bis Rue Porte Dunoise  
28220 LA FERTE VILLENEUIL  
[Site Web : leparadisdespecheurs.com](http://leparadisdespecheurs.com)  
06.15.37.26.77 - ✉@leparadisdespecheurs28@gmail.com

## REGLEMENT POUR LA LOCATION D'ETANG ETANG FERTOIS – ETANG JALLANAIS

- L'étang Fertois et l'étang Jallanais sont ouverts du **1<sup>er</sup> Mars au 30 Novembre**.
- Vous pouvez louer l'étang Fertois pour une journée ou demi-journée **du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30** et l'étang Jallanais pour une journée ou demi-journée **du lundi au vendredi de 8h à 17h30** et le samedi et dimanche pour **uniquement une journée entière de 8h à 17h30**
- Les horaires des demi-journées sont : 8h00-12h30 et 13h-17h30.
- **Ouverture des grilles à 8h, puis fermeture de celle-ci juste avant le déversage des truites soit 9h.**
- **Réouverture des grilles à 12h puis fermeture à 14h juste avant le 2ème déversage des truites.**
- Vous devez choisir une date libre sur le planning des réservations, au minimum 15 jours à l'avance.
- La réservation ne sera effective qu'au versement d'un acompte de 200€ (100€ pour une demi-journée en semaine).
- Le montant de la réservation est perdu si vous annulez moins de 15 jours à l'avance.
- Chaque pêcheur peut pêcher avec un nombre maximum de 2 cannes. Le prix est calculé en fonction du nombre de cannes. (voir tarif affiché à l'accueil et sur le site internet).
- Le règlement du solde de la facture se fait au moment de l'accueil le matin.
- **[Accéder au site à l'arrière de la pisciculture par l'impasse du jeu de paume ou chemin de lavandin puis les Plantards.](#)**
- L'étang Fertois : respecter la zone de parking à l'entrée du site.  
L'étang Jallanais (chalet) : vous disposez d'un accès chemin jusqu'à l'étang avec votre véhicule.
- L'accès aux étangs est exclusivement réservé aux pêcheurs et leurs accompagnants. Nous autorisons 1 accompagnant adulte par pêcheur (+ les enfants de moins de 12 ans). (cf prix à l'accueil et sur le site internet)
- Pêche sans permis
- Les truites sont déversées vers 9h et 14h.
- **Il est strictement interdit de se baigner**, de faire des feux de camp ou tout acte de commerce.

- Respecter la tranquillité et la propreté du lieu, ainsi que les horaires de fermeture.
- Les chiens sont interdits sur le site.
- La direction décline toute responsabilité en cas de perte, vols ou accident. Ne laissez pas des objets de valeurs dans vos véhicules.  
**Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou toutes personnes majeures les accompagnants (attention aux chutes ...).**
- **Nous déclinons toute responsabilité en cas de chute à l'eau et de noyade.**
- Les tarifs sont accessibles à l'accueil et sur le site internet

#### **SONT AUTORISES :**

- Les prises illimitées
- 1 canne à coup ou lancer par pêcheur jusqu'à un maximum de 3 (voir tarif)
- Tous les appâts vivants sauf les asticots et les pinkies
- Hameçon simple par ligne
- Les flotteurs et les bulles d'eaux
- La pâte à truite

#### **SONT INTERDITS :**

- La pêche au raccroc ou harponnage
- La pêche sans flotteur ou la pêche au toc
- La pêche aux asticots et aux pinkies
- La pêche à l'épuisette, aux granulés et à l'amorçage
- L'utilisation des leurres artificiels
- L'utilisation des cuillères métalliques, des doubles et tridents
- La pêche aux vifs

#### **RAPPEL :**

- Les carpes amours prises dans l'étang doivent être remises à l'eau
- Les chiens ne sont pas admis sur le site
- Les enfants mineurs doivent être accompagnés
- Les barbecues sont autorisés sur les places prévues
- Le gérant se réserve le droit de fouiller en cas de suspicion

**Tout pêcheur ayant enfreint le règlement, ayant un comportement incorrect ou faisant l'objet de plaintes de la part des autres pêcheurs, sera reconduit à la sortie sans compensation.**